

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/009/2007 – ÉFAI

26 janvier 2007

Action complémentaire sur l'AU 331/06 (MDE 13/135/2006, 12 décembre 2006) et suivante (MDE 13/137/2006, 14 décembre 2006)

Détention au secret / Craintes de torture ou de mauvais traitements / Prisonnier d'opinion présumé
Nouveau sujet de préoccupation : Procès inique

IRAN Sherko Jihani (h), journaliste et défenseur des droits humains

Le journaliste et défenseur des droits humains Sherko Jihani a été transféré dans la prison centrale de Mahabad, dans le nord-ouest de l'Iran. Il était auparavant détenu au secret dans un lieu inconnu, manifestement un centre de détention du ministère du Renseignement. Amnesty International pense qu'il a été torturé et, en particulier, sauvagement battu, et certaines sources indiquent que son état de santé est préoccupant. Il est possible que ce journaliste soit détenu en raison de ses activités, pourtant pacifiques, en faveur des droits de la minorité kurde d'Iran, auquel cas Amnesty International le considérerait comme un prisonnier d'opinion.

Des informations publiées le 31 décembre 2006 sur le site Internet de l'Organisation de défense des droits humains du Kurdistan (voir http://basharnews.blogspot.com/2006_12_01_basharnews_archive.html) indiquent que Sherko Jihani a été ramené à la prison centrale de Mahabad. Le 25 janvier, cette organisation a rapporté que Sherko Jihani avait comparu trois jours auparavant devant la 1^{ère} chambre du tribunal général de Mahabad, pour avoir « *diffusé des informations mensongères* ». Il a également comparu le 24 janvier, dans le cadre d'une autre affaire, devant la 2^e chambre du tribunal révolutionnaire de Mahabad pour « *propagande contre le régime* » et « *atteinte à la sécurité nationale* » (http://basharnews.blogspot.com/2007_01_01_basharnews_archive.html). Il semblerait que ces audiences aient été tenues, l'une comme l'autre, à huis clos et sans la présence d'un avocat de la défense.

La famille de Sherko Jihani a pu lui rendre visite dans la prison centrale de Mahabad le 8 janvier 2007, ainsi qu'avant sa première audience, pour un court laps de temps. Depuis lors, elle n'a pas été autorisée à exercer son droit de visite.

Sherko Jihani, correspondant à Mahabad de l'agence de presse turque Euphrate et membre de l'Organisation de défense des droits humains du Kurdistan, a été arrêté le 27 novembre 2006. Lors de son interrogatoire, il aurait été accusé d'avoir participé à l'organisation d'un mouvement de protestation contre l'enlèvement, le 8 janvier 2006, de Sarveh Komkar (Kamkar), une militante des droits humains. Les questions auraient également porté sur des interviews qu'il aurait accordées à des chaînes étrangères, dans lesquelles il aurait parlé du militant kurde Showan (Shivan) Qaderi, tué en juillet 2005 par les forces de sécurité iraniennes.

Sherko Jihani aurait refusé de payer une caution de 50 million de rials iraniens (environ 4 300 euros) et a entamé une grève de la faim le 30 novembre, en signe de protestation contre son arrestation et son maintien en détention. Le 4 décembre, il a cessé de parler. Le 6 décembre, Sherko Jihani a été transféré de la prison de Mahabad vers un lieu inconnu, où il a été détenu au secret jusqu'au 13 décembre, date à laquelle il lui a été permis d'appeler brièvement sa famille.

Selon les informations reçues, Sherko Jihani a été arrêté neuf fois depuis 1999 et aurait été victime d'actes de torture au cours de précédentes périodes de détention.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des heurts violents ont éclaté en juillet 2005 dans les zones kurdes du nord-ouest de l'Iran et ils se sont poursuivis pendant plusieurs semaines, après que les forces de sécurité iraniennes eurent tué un militant de

l'opposition kurde, Showan Qaderi, et, selon certaines sources, traîné son corps attaché à l'arrière d'une jeep. Des milliers de kurdes sont descendus dans la rue pour protester. En réaction aux manifestations, au cours desquelles des participants auraient notamment attaqué des bâtiments et des bureaux du gouvernement, les forces de sécurité auraient usé d'armes légères et lourdes. Une vingtaine de personnes auraient été tuées, et des centaines blessées. Les autorités ont reconnu que cinq personnes avaient trouvé la mort et ont déclaré que des enquêtes étaient en cours à ce sujet. Selon les informations officielles, au moins 190 personnes ont été arrêtées, mais le véritable chiffre pourrait bien être plus élevé.

En Iran, les défenseurs des droits humains kurdes sont en danger. Plusieurs défenseurs et journalistes ayant participé aux manifestations de juillet 2005 ont été menacés de mort.

Le 8 janvier 2006, Sarveh Komkar, également membre de l'Organisation de défense des droits humains du Kurdistan, aurait été appréhendée par une unité spéciale de renseignement et de sécurité des *pasdaran* (gardiens de la révolution) à Mahabad, au Kurdistan, sous les yeux de plusieurs témoins. Elle a été libérée cinq heures plus tard à la suite de plaintes aux autorités de la part de sa famille et de membres de l'Organisation de défense des droits humains du Kurdistan, qui ont souligné l'absence de preuves contre elle. Sarveh Komkar avait subi un violent passage à tabac qui lui a laissé ecchymoses et blessures. D'autres membres de l'organisation sont également en prison ou sous le coup de poursuites judiciaires en raison, semble-t-il, de leurs activités pacifiques en faveur de la minorité kurde d'Iran.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé à l'idée que Sherko Jihani n'ait été arrêté uniquement en raison de ses activités, pourtant pacifiques, en faveur des droits de la minorité kurde ; dites que si tel est le cas, il est un prisonnier d'opinion et doit par conséquent être libéré immédiatement et sans condition ;
- demandez à être informé avec précision des chefs retenus contre Sherko Jihani, ainsi que des éléments de preuve à charge et des résultats de toute procédure engagée contre lui ;
- dites-vous inquiet à l'idée que les audiences des 22 et 24 janvier 2007, qui se sont déroulées sans la présence d'un avocat de la défense, n'aient pas satisfait aux normes internationales d'équité ;
- demandez qu'une enquête soit ouverte sur les informations indiquant que cet homme a été torturé en détention et que toute personne présumée responsable de tels agissements soit traduite en justice dans les meilleurs délais et dans le respect des règles d'équité ;
- priez les autorités de veiller à ce que Sherko Jihani soit autorisé immédiatement à entrer en contact avec l'avocat de son choix et à bénéficier des soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Office of the Supreme Leader
Shoahada Street, Qom, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : info@leader.ir ou istiftaa@wilayah.org

Fax : +98 251 774 2228 (précisez : « *FAO the Office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei* »)

Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,

Ministre du Renseignement :

Gholam Hossein Mohseni Ejeie

Ministry of Intelligence, Second Negarestan Street, Pasdaran Avenue, Téhéran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : iranprobe@iranprobe.com

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Président de la République :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Téhéran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : dr-ahmadinejad@president.ir

ou via son site Internet : www.president.ir/email

Président du *Majlis-e Shoura-e Islami* (Assemblée consultative islamique) :

His Excellency Gholamali Haddad Adel
Majles-e Shoura-ye Eslami, Imam Khomeini Avenue, Téhéran, République islamique d'Iran
Fax : + 98 21 6 646 1746
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 9 MARS 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*